



VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
Date d'émission: 10/12/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom : VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Antigel.
Liquide de refroidissement.
Restrictions d'emploi : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

1.3. Fournisseur

Viscosity Oil Company
600 H Joliet Road
Willowbrook, IL 60527
T 630-850-4000 - F 630-850-4022

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (800) 424-9300
CHEMTREC (24 HOURS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

| | | |
|--|------|---|
| Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 | H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B | H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral). |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS) : 

Mention d'avertissement (GHS) : Danger
Mentions de danger (GHS) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).
Conseils de prudence (GHS) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.
P301+P312 - En cas d'ingestion: Appeler un médecin en cas de malaise.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P330 - Rincer la bouche.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale Point de collecte

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification GHS US |
|-------------------------------|---------------------------|------------|--|
| l'éthylène glycol | N° CAS: 107-21-1 | 45 - < 100 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 |
| Tétraborate disodique anhydre | N° CAS: 1330-43-4 | 0,1 – 0,5 | Repr. 1B, H360 STOT RE 2, H373 |

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins général | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation | : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. |
| Premiers soins après contact oculaire | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets | : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale). |
| Symptômes/effets après inhalation | : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. |
| Symptômes/effets après ingestion | : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

| | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable. Eau pulvérisée. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

| | |
|--------------------|--|
| Danger d'incendie | : Aucun danger d'incendie ou d'explosion spécifique. |
| Danger d'explosion | : Le produit n'est pas explosif. |

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

| | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter de respirer les mist/vapours/spray.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Acides forts. Oxydants forts. Bases fortes.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation.

Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix | |
|--|---|
| Pas d'informations complémentaires disponibles | |
| l'éthylène glycol (107-21-1) | |
| USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Ethylene glycol |
| ACGIH OEL TWA [ppm] | 25 ppm (V - Vapor fraction) |
| ACGIH STEL (mg/m ³) | 10 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only) |
| ACGIH OEL STEL [ppm] | 50 ppm (V - Vapor fraction) |
| ACGIH OEL Ceiling | 100 mg/m ³ |
| ACGIH OEL Ceiling [ppm] | 39,4 ppm |

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

| l'éthylène glycol (107-21-1) | |
|---|---|
| Remarque (ACGIH) | TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen) |
| Référence réglementaire | ACGIH 2021 |
| USA - NIOSH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| NIOSH REL C [ppm] | 50 ppm |
| Tétraborate disodique anhydre (1330-43-4) | |
| USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Borate compounds, inorganic |
| ACGIH TWA (mg/m³) | 2 mg/m³ |
| ACGIH STEL (mg/m³) | 6 mg/m³ |
| Remarque (ACGIH) | Varies URT irr |
| USA - OSHA - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| OSHA PEL (TWA) [1] | 10 mg/m³ 8 hours |
| USA - NIOSH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| NIOSH REL (TWA) | 1 mg/m³ 10 hours |

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

| |
|--|
| Protection des mains: |
| Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. gants en caoutchouc nitrile |
| Protection oculaire: |
| En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection. |
| Protection des voies respiratoires: |
| Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Fluide et transparent. |
| Couleur | : Fuchsia |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 10,5 |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : -36 °C |
| Point d'ébullition | : 108 °C |
| Point d'éclair | : 116 °C |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

| | |
|---------------------------------|----------------------------|
| Densité relative | : 1,075 |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 52 % (50/50)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive ou froid. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Bases fortes. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

| | |
|------------------|---------------------------------|
| ATE (voie orale) | 500,501 mg/kg de poids corporel |
|------------------|---------------------------------|

l'éthylène glycol (107-21-1)

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| DL50 Cutanée rat | > 3500 mg/kg (souris) |
| CL50 Inhalation rat | > 2,5 mg/l/4h |
| ATE (voie orale) | 500 mg/kg de poids corporel |

Tétraborate disodique anhydre (1330-43-4)

| | |
|---------------------|------------------------------|
| DL50 Orale rat | 3450 mg/kg male |
| DL50 Cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| CL50 Inhalation rat | > 2,03 mg/l 5h |
| ATE (voie orale) | 3450 mg/kg de poids corporel |

| | |
|--|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

| | |
|---|---|
| Toxicité pour la reproduction | : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral). |

| l'éthylène glycol (107-21-1) | |
|---|---|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 1000 mg/kg de poids corporel/jour |
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 150 mg/kg de poids corporel/jour rein |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral). |

| Tétraborate disodique anhydre (1330-43-4) | |
|---|--|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 58,5 mg/kg de poids corporel/jour |
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 17,5 mg/kg de poids corporel/jour |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

| | |
|---|--|
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Voies d'exposition possibles | : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux. |
| Symptômes/effets | : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par voie orale). |
| Symptômes/effets après inhalation | : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. |
| Symptômes/effets après ingestion | : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| l'éthylène glycol (107-21-1) | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| CL50 poisson 1 | 72860 mg/l Pimephales promelas |
| EC50 crustacea | > 100 mg/l |
| NOEC chronique poisson | 15380 mg/l Pimephales promelas |
| NOEC chronique crustacé | 8590 mg/l Ceriodaphnia sp. |

| Tétraborate disodique anhydre (1330-43-4) | |
|--|-----------------------------|
| CL50 poisson 1 | 74 mg/l 96h Limanda limanda |

12.2. Persistance et dégradabilité

| l'éthylène glycol (107-21-1) | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |
| Biodégradation | > 60 % 28 d |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| l'éthylène glycol (107-21-1) | |
|-------------------------------------|--|
| Log Pow | - 1,36 |
| Potentiel de bioaccumulation | Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation. |

12.4. Mobilité dans le sol

| VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix | |
|--|--|
|--|--|

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Ecologie - sol

Non établi.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: Department of Transport / Transportation of Dangerous Goods / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

DOT NA Non : Non applicable

N° ONU (TDG) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (DOT) : Non applicable

TDG Désignation officielle de transport : Non applicable

Nom d'expédition (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : Non applicable

TDG

Classe (s) de danger pour le transport (TMD) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : RQ >= 5136 lb; 10611 lbs.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOT

Aucune donnée disponible

TDG

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Produit(s) chimique(s) soumis à obligation de rapport suivant la Section 313 ou le Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) of 1986 and 40 CFR Part 372" .:"

| | | |
|-------------------|-----------------|-------------|
| l'éthylène glycol | N° CAS 107-21-1 | 45 - < 100% |
|-------------------|-----------------|-------------|

l'éthylène glycol (107-21-1)

EPA TSCA Regulatory Flag

T - T - indique une substance soumise à une règle d'essai de la Section 4 de la loi TSCA, États-Unis.

CERCLA RQ

5000 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

l'éthylène glycol (107-21-1)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Tétraborate disodique anhydre (1330-43-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

l'éthylène glycol (107-21-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Tétraborate disodique anhydre (1330-43-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

l'éthylène glycol (107-21-1)

Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire

Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)

Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical

Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)

Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)

Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

Tétraborate disodique anhydre (1330-43-4)

Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)

Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical

Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Tétraborate disodique anhydre (1330-43-4)

Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

15.3. Réglementations des Etats - USA

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à l'éthylène glycol, qui est reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, visitez www.P65Warnings.ca.gov.

| Composant | Réglementations nationales ou locales |
|-----------------------------|--|
| l'éthylène glycol(107-21-1) | U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List |

RUBRIQUE 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Sources des données

: ESIS (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>. United Nations Economic Commission for Europe: About the GHS. Accessed at http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html.

Autres informations

: Aucun(e).

Textes complet des phrases H

| | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Abréviations et acronymes

| | |
|--|--|
| | ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists) |
| | ATE: estimation de toxicité aiguë |
| | CAS (Chemical Abstracts Service) number. |
| | CLP: Classification, étiquetage, emballage. |
| | LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai |
| | CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai. |
| | SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| | OSHA: Occupational Safety & Health Administration |
| | TSCA: Toxic Substances Control Act |
| | STEL: à court terme de limites d'exposition |

VISCOSITY ACTIFULL Antifreeze/Coolant Conventional Premix

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Abréviations et acronymes

TWA: Poids moyen

Danger pour la santé NFPA

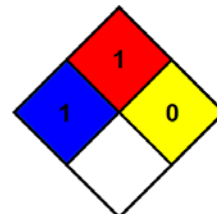
: 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit